

19 déc 2025 -18:32

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2025](#)

**Fixation des frais d'administration pour les « Trajets retour au travail » pour les travailleurs indépendants en 2026**

Sur proposition de la ministre des Indépendants Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux unions nationales pour l'année 2026 en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets retour au travail » dans le cadre de l'assurance indemnités en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.

Le projet d'arrêté royal fixe le montant des frais d'administration pour l'année 2026 à 872.000 euros, dans le régime des travailleurs indépendants.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://simonet.belgium.be>  
[info@simonet.belgium.be](mailto:info@simonet.belgium.be)

Pauline Biévez  
Porte-parole (FR)  
+32 477 38 45 01  
[pauline.bievez@simonet.belgium.be](mailto:pauline.bievez@simonet.belgium.be)  
  
Ortwin De Vliegher  
Porte-parole (NL)  
+32 475 90 43 08  
[ortwin.devliegher@simonet.belgium.be](mailto:ortwin.devliegher@simonet.belgium.be)